

## Bourse d'étude – ATQ

### But

Fournir un support financier à un membre individuel en règle de l'ATQ pour suivre un cours ou participer à un atelier de tissage, de filage ou de teinture afin de parfaire ses connaissances dans l'une de ces techniques et par la suite d'en faire profiter aux membres de l'ATQ.

### Exigences préalables

Être membre individuel en règle de l'ATQ depuis les deux (2) dernières années.

- Lettre de recommandation d'un membre, d'un professeur de tissage confirmant que le candidat a les capacités et les connaissances de base nécessaires pour profiter pleinement de cette expérience.
- Un *curriculum vitae* du candidat, pertinent aux activités en matière de tissage avec photos et/ou diapositives d'articles tissés depuis deux (2) ans.
- Fournir l'information sur le contenu du cours (dépliant si possible), le coût d'inscription, la date de l'activité et les dépenses exigées pour le matériel requis.
- Remplir le présent formulaire et l'inclure avec les documents exigés ci-dessus.

### L'après bourse et son activité

- Un rapport écrit doit être remis à l'ATQ au plus tard deux (2) mois après la fin de l'activité. Ce rapport doit être conservé dans les archives de l'ATQ et pourra être publié dans le bulletin.
- Une attestation de présence à l'activité doit être fournie en même temps.
- Une exposition des pièces ou échantillons sera à la disposition des membres lors du prochain congrès.

### Renseignements personnels

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

### Cours ou atelier visé :

Sujet : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_

Professeur : \_\_\_\_\_

**Activité annulée ou reportée**

Le Conseil d'administration doit être avisé dans un délai d'une (1) semaine.

**Impossibilité d'assister à l'activité prévue**

Le Conseil d'administration doit être avisé dans un délai d'une (1) semaine. Les raisons pour lesquelles le candidat ne peut participer à l'activité doivent être expliquées.

Le Conseil d'administration décide si la bourse doit être retournée. Dans cette alternative, elle sera remise à un 2<sup>e</sup> candidat ayant fait application.

**Composition du comité de sélection**

Il a été décidé que le conseil d'administration accomplirait cette tâche appuyé par d'autre(s) juge(s) sélectionnés à chaque année.

**Montant de la bourse**

200 \$

*Maximum d'une (1) bourse par trois (3) années, par candidat, sauf s'il n'y a pas d'autres candidatures*

**Résultats du comité de sélection**

Les résultats sont transmis à tous les candidats ayant appliqué pour cette bourse et publiés dans le bulletin.

**Calendrier**

Date limite pour la demande (courrier recommandé) : Congrès ATQ

Décision du conseil d'administration : Environ 1 mois après le congrès

**Critères de sélection**

Les critères de sélection seront fixés en tenant compte de toutes les exigences mentionnées plus haut.

**Toutes les décisions prises par le Conseil d'administration seront finales.**

**Le conseil d'administration se réserve le droit d'annuler ce projet en tout temps.**

**Faire parvenir votre demande par courrier recommandé à le/la président(e) de l'ATQ.**